



RÈGLEMENT POUR LE CONCOURS DE COSPLAY DE JONETSU 07TH

L'association Nijikai produit et organise du 3 au 4 mai 2025 la Convention Jonetsu 07th, intitulée « Jonetsu », mettant en avant les métiers de l'animation internationale et de l'édition, ainsi que la création artistique sous toutes ses formes. Ce festival se déroule dans la salle Les Colonnes et dans le Théâtre de l'Agoreine, à Bourg-La-Reine.

L'association Nijikai organise un concours de cosplay dans le cadre de cette édition de Jonetsu. Ce concours aura lieu le samedi 3 mai 2025 dans le théâtre de l'Agoreine. Les responsables du concours cosplay sont joignables à tout moment, avant l'événement, par e-mail à l'adresse : cosplay@jonetsu.fr

Les articles qui suivent exposent les différentes modalités de participation à ce concours :

ARTICLE 1 ◆ PRINCIPE DU CONCOURS

Le concours de cosplay est un défilé de personnes portant des costumes, ci-dessous appelés cosplays, pouvant être faits main ou achetés.

Les participants et participantes pourront présenter des cosplays issus de tous types de média, mais également des créations personnelles. Ces dernières ne seront cependant pas éligibles aux mêmes catégories (voir Article 9).

Les participants et participantes ont la possibilité de s'inscrire **individuellement** ou **en groupe** (à partir de 2 et jusqu'à 10 personnes). Les prix et axes de notation sont détaillés dans les articles 9 et 10.

Chaque participant-e (individuel ou groupe) réalise une prestation, et est noté par un jury pour l'attribution de prix.

Ce concours est **gratuit et sans obligation d'achat**. Le concours accepte les candidatures de personnes mineures à partir de 16 ans avec l'accord signé d'un ou d'un-e responsable légal-e, fourni à l'inscription.

ARTICLE 2 ♦ ENGAGEMENT SUR LE RÈGLEMENT

Le présent règlement régit le déroulement du concours de cosplay de Jonetsu. Il peut être complété ou modifié sans préavis. La participation au concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement. **Le non respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion** de la ou des personnes concernées.

ARTICLE 3 ♦ SÉCURITÉ - INTERDICTION – EXCLUSION

Le [règlement général](#) s'applique également aux participants et participantes du concours. À ce règlement s'ajoutent quelques précisions :

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française, les responsables du concours **prohibent l'utilisation des équipements suivants** :

- ♦ armes blanches ;
- ♦ armes à feu ;
- ♦ produits inflammables, explosifs, corrosifs, radioactifs ou salissants ;
- ♦ liquides indélébiles.

Sont également proscrits les **paillettes** et **autres éléments qui resteraient sur scène** après la prestation, ou présenteraient des **risques de dégâts matériels**.

Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, d'appel à la haine, pornographique ou fortement sexualisé est interdit. La représentation de violence extrême est également prohibée. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants.

Tout comportement illégal, irrespectueux ou violent est interdit.

Toute transgression de ces interdictions entraîne l'**exclusion immédiate** du concours du ou des participant-es concerné-es.

Si une transgression de ces interdictions a lieu durant un passage sur scène, les responsables du concours s'autorisent l'**arrêt immédiat de la prestation**, entraînant alors l'exclusion du concours.

Si un cosplay ne respecte pas le règlement général, les responsables pourront demander de **retirer les éléments gênants**. Si le ou la participant-e refuse ou si aucune modification ne peut être apportée, les responsables du concours s'autorisent à l'exclure du concours.

Si une participante ou un participant se blesse avant ou pendant le passage sur scène, les responsables s'autorisent à l'exclure du concours pour sa propre sécurité.

ARTICLE 4 ♦ DATE - HORAIRE - PRÉSENCE

Le concours de cosplay se déroulera le **samedi 3 mai 2025 après-midi**.

Les participantes et participants doivent se présenter à l'espace accueil de l'Agoreine avant **14h00** (dernier délai) pour confirmer leur participation au concours.

En cas de non-confirmation, leur place pourra être attribuée à une autre personne ou groupe en liste d'attente.

Un **briefing** sera réalisé dans l'après-midi le jour du concours avec l'ensemble des participantes et participants, pour détailler le **mode d'accès à la scène** ainsi que l'**ordre de passage** et répondre à leurs dernières questions. Toute personne absente à l'heure et à l'endroit indiqués pour cette réunion sera disqualifiée.

À la fin du briefing, les cosplayers et cosplayeuses **passent devant le jury** pour faire évaluer leur costume (appelé *pré-judging*), puis seront libres jusqu'au début du concours.

ARTICLE 5 ◆ **DURÉE DE LA PRESTATION SUR SCÈNE**

Chaque **prestation individuelle** possède une durée maximale de passage de **2 minutes**. Chaque **prestation groupe** possède une durée maximale de passage de **3 minutes**.

Le temps de préparation et d'installation sur scène doit être inférieur à 30 secondes. De même, le temps de sortie de scène et de retrait des accessoires doit être inférieur à 30 secondes. Ces temps ne sont pas décomptés dans le temps de prestation.

Toutes les informations concernant la mise en place de la prestation pourront être renseignées sur le formulaire d'inscription.

ARTICLE 6 ◆ **INSCRIPTION**

Chaque inscription doit être faite via le **formulaire disponible sur la page** <https://www.jonetsu.fr/jonetsu-07th/cosplay/>

Les participant-es pourront demander à être évalué-es sur leur cosplay, leur prestation ou les deux, en respectant les catégories pour lesquelles leur participation est éligible (voir Article 9).

Les inscriptions seront **closes le mercredi 30 avril 2025 à 23h59**.

Les places sont limitées en fonction des capacités du planning et des loges. Si ces dernières sont dépassées, les dernières inscriptions se feront sur liste d'attente.

La confirmation de l'inscription sera envoyée sous 48 heures ouvrées, par e-mail, à l'adresse électronique précisée dans le formulaire d'inscription.

L'inscription devra comporter :

- ◆ le formulaire correctement rempli ;
- ◆ une ou plusieurs images de référence ;
 - Format accepté : JPEG, GIF ou PNG.
 - Définition minimale : 1024 × 768 pixels.
 - Pour faciliter l'évaluation du jury, fournir plusieurs images de référence sous différents angles est un plus ;
- ◆ un support audio ou vidéo (voir Article 7).

Aucun support audio/vidéo fourni après la fermeture des inscriptions ne pourra être pris en compte ; dans ce cas, la prestation devra être réalisée sur un support « générique », au libre choix des responsables du concours.

Pour toute question ou aide, les responsables du concours sont joignables à l'adresse suivante : cosplay@jonetsu.fr. Une réponse sera envoyée sous 48 heures.

Chaque cosplayeur ou cosplayeuse inscrit-e pourra entrer **gratuitement** dans la convention pour la journée où le concours cosplay a lieu. Dans le cas d'une participation individuelle, un ou une accompagnant-e pourra accéder aux loges pour aider, mais devra payer sa place.

ARTICLE 7 ♦ **SUPPORT AUDIO ET VIDÉO**

Afin d'améliorer la gestion acoustique des prestations, il ne sera pas possible d'utiliser des micros pendant les prestations. Les **fichiers fournis devront respecter les conditions suivantes** :

♦ **SUPPORT AUDIO**

- Type de fichier : Doit être lu par VLC
- Taille maximale du fichier : 25 Mo
- Il est conseillé de fournir une image pour accompagner l'audio
- Format de fichier : JPEG, PNG ou WebP
- Définition : De préférence HD ou Ultra HD

♦ **SUPPORT VIDÉO**

- Type de fichier : Doit être lu par VLC
- Taille maximale : 250 Mo
- Définition : De préférence HD ou Ultra HD

♦ **RÈGLES GÉNÉRALES**

- Aucun support ne pourra être lu directement depuis des sites de streaming.
- Si possible, privilégier les supports libres de droit pour faciliter une éventuelle mise en ligne.
- Les supports provenant du matériel officiel sont autorisés.
- Tout sous-titre devra être ajouté manuellement.
- La promotion de contenu illégal (*fansub, scantrad...*) est interdite.

En cas de problème avec l'envoi via le formulaire, merci de contacter les responsables du concours via l'adresse mail cosplay@jonetsu.fr.

L'équipe organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un mauvais fonctionnement du support vidéo ou musical sur le matériel informatique déployé à Jonetsu.

Le montage des supports audio/vidéo n'est pas du ressort de l'équipe organisatrice.

ARTICLE 8 ♦ LE JURY

Le jury sera composé de membres choisis par les responsables du concours. Le jury ne peut pas participer au concours. Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué ne sera acceptée par le jury. Cependant, les participant-es pourront demander au jury des retours sur leur prestation ou leur cosplay.

ARTICLE 9 ♦ PRIX

Il n'y aura pas de distinction entre les participations individuelles et groupes lors de la délibération. **Le concours récompense les prix suivants :**

- ♦ Le prix "**MEILLEUR COSPLAY**"
- ♦ Le prix "**MEILLEURE PRESTATION**"
- ♦ Le **PREMIER PRIX**

Les **cosplays achetés** et les **créations originales** ne sont éligibles qu'au prix "Meilleure prestation".

Les prix seront définis par les responsables du concours.

ARTICLE 10 ♦ AXES DE NOTATION

Les participant-es seront évalué-es au choix en fonction d'un ou des deux critères suivants :

- ♦ **COSPLAY** (uniquement dans le cadre de cosplays "faits main") :
 - Qualité du cosplay.
 - Mise en valeur du cosplay – Originalité.
 - Ressemblance avec le personnage original.
- ♦ **PRESTATION :**
 - Qualité et difficulté de la prestation.
 - Originalité.
 - Similitude avec le comportement des personnages.

ARTICLE 11 ♦ DROIT À L'IMAGE

Toute personne (ou son responsable légal-e) choisissant de concourir au cosplay accepte d'être filmée ou photographiée pendant la convention, par les photographes amateur-ices, professionnel-les et officiel-les mandaté-es par la convention. Les photos et vidéos prises par l'association Nijikai pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et sites de l'association et de la convention, sur les plaquettes de présentations et sur la chaîne YouTube.

Le règlement du jeu est consultable sur le site de la convention à la rubrique "Cosplay" : <https://www.jonetsu.fr>